



## Ficher fcip depuis 1 an et retard de paiement

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

voila ficher fcip depuis 1 ans suite a 3 retard de paiement de notre pret immobilier.

notre banque a cloturé nos compte et livret sur le quel reste de l'argent bloquer.

nous avons rembourser tous nos découvert et depuis un ans nous continuons chaque mois a payer par cheque notre pret immobilier et somme a jour plus de retart.

nous somme sans nouvelle notre banque qui nous avez fait par que a l issue de 1 ans nous examinerons ensemble nos possibilités de remboursement sur une durée plus raisonnable.

quel sont nos droit? que faire pour ce sortir de ce

fichier?et retrouver des compte normale.

merci de votre reponse cordialement.

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

voila ficher fcip depuis 1 ans suite a 3 retard de paiement de notre pret immobilier.

notre banque a cloturé nos compte et livret sur le quel reste de l'argent bloquer.

nous avons rembourser tous nos découvert et depuis un ans nous continuons chaque mois a payer par cheque notre pret immobilier et somme a jour plus de retart.

nous somme sans nouvelle notre banque qui nous avez fait par que a l issue de 1 ans nous examinerons ensemble nos possibilités de remboursement sur une durée plus raisonnable.

quel sont nos droit? que faire pour ce sortir de ce

fichier?et retrouver des compte normale.

La banque doit normalement procéder à votre défichage dans un délai de deux mois à compter du jour où vous êtes complètement régularisé.

Une fois ce délai de deux mois écoulé, le fichage devient abusif et vous êtes en droit faire une réclamation auprès de la DGCCRF et/ou de la CNIL.

La DGCCRF sera donc avertie d'une malversation au niveau des pratiques de certains établissements ou banques, et la CNIL, qui vérifie la bonne gestion des fichiers, pourra intervenir auprès de la banque qui a gardé votre fichage actif au mépris de la législation.

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Oui mais notre banque avez demander un règlement anticipé de pret,puis il avez accepté de recevoir le règlement par cheque ce pendant un ans et de revoir notre dossier d ici 1 ans pour un règlement plus raisonnable.

nous pouvons continuer à regler notre pret normalement mais pas le rembourser.

on t'il le droit de procéder ainsi?peu ton quand meme faire apelle a ce recour merci beaucoup.

cordialement

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

oui mais notre banque avez demander un règlement anticipé de pret,puis il avez accepté de recevoir le règlement par cheque ce pendant un ans et de revoir notre dossier d ici 1 ans pour un règlement plus raisonnable.  
nous pouvons continuer à regler notre pret normalement mais pas le rembourser.  
on t'il le droit de procéder ainsi?peu ton quand meme faire apelle a ce recours merci beaucoup.

Dans ce cas, dans la mesure où vous avez établi un plan de remboursement, le fichage FICP continuera jusqu'au jour où vous n'aurez plus d'impayé à l'égard de ce prêt.

Il n'y a donc pas de fichage abusif.

Très cordialement.